

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-236

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIEURE VISANT À LIMITER L'AJOUT DE NOUVEAUX LOGEMENTS DANS LES SECTEURS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'ÉGOUT DANS UN CONTEXTE DE SATURATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIEURE NUMÉRO 2022-236 VISANT À LIMITER L'AJOUT DE NOUVEAUX LOGEMENTS DANS LES SECTEURS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'ÉGOUT DANS UN CONTEXTE DE SATURATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION**

Ce règlement a pour objectif d'interdire l'ajout de tout nouveau logement et la réalisation de toute nouvelle demande d'opération cadastrale et morcellement de lots faits par alinéation visant à permettre l'ajout de nouveaux logements dans les secteurs desservis par le réseau d'égout, le temps que des orientations soient prises sur les différentes options se présentant à la Municipalité et que des travaux d'amélioration soient réalisés.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville situé au 489, chemin Saint-Louis, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce 18^e jour d'octobre 2022.



Isabelle Dion

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 18 octobre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 octobre 2022.



Isabelle Dion

Directrice générale et greffière-trésorière